

**Petit retour
sur la journée de mobilisation
du 16 septembre 2021 :
Déconjugalisation de l'AAH**



CH(s)OSE a manifesté au côté d'autres associations, place de la République, pour que la déconjugalisation de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) soit effective.

Pour rappel, aujourd'hui, les revenus du conjoint sont pris en compte dans le calcul de cette allocation, ainsi que dans son plafonnement. Ce n'est pas acceptable ! Le Handicap est individuel, l'AAH doit l'être aussi.

Nous étions nombreux et motivés pour faire entendre nos messages.

Notre présidente, Marion LEGAC-PADOX s'est exprimée en notre nom à tous et à toutes, en direct de notre page Facebook.

Voici son discours :

« L'argent ne fait pas le bonheur. Certes. L'idée est belle. Mais comment vivre heureux en choisissant entre une union officielle et un droit à une AAH, petit revenu en dessous du seuil de pauvreté, mais indispensable pour vivre ? Comment vivre heureux quand le calcul de l'AAH oblige certains couples à calculer le prix de l'amour ? Comment vivre heureux quand le calcul de l'AAH sur les revenus du conjoint oblige certains couples à ne vivre qu'avec un seul revenu quand l'allocataire perd son droit à l'AAH le condamnant à une dépendance financière sans alternative ? Qui aimerait vivre en négociant le moindre euro avec la personne aimée ? Cette dépendance est un poison qui à terme tue tout ce qu'il y a de beau dans une relation amoureuse !

Ce sont ces questions que doivent se poser ceux qui préfèrent maintenir le revenu du conjoint dans le calcul de l'AAH.

C'est pour cela que je suis présente pour dénoncer ce calcul, en tant que présidente de l'association **CH(s)OSE** qui lutte pour le droit à une vie intime, sensuelle, sexuelle et amoureuse pour toute personne en situation de handicap. Chacun a droit à une vie amoureuse et intime épanouie sans aucun risque de conflit d'argent ou de dépendance financière.

Vous qui votez les lois, vous l'admettez pour vous, reconnaissez le pour nous ! »